

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Titre de la personne-ressource

C0021

Prénom de la personne-ressource

C0008

Prénom de la personne-ressource

C0028

Raison sociale

C0001

Nom commercial

C0002

Adresse (numéro et rue)

C0004

Ville

C0005

Province, territoire ou État Code postal, Zip

C0006 | C0007

Pays

C0053 |

Vous avez exporté des services si vous avez facturé un client étranger pour un service que vous avez fourni. Vous avez importé des services si vous avez acheté un service d'un fournisseur étranger. Veuillez consulter le "Guide du répondant" inclut avec ce questionnaire ou disponible sur demande.

Annexe A - Exportations des services commerciaux, 2012

Pour les opérations effectuées à partir du Canada, veuillez déclarer la valeur des services vendus à des clients à l'étranger (recettes) au cours de 2012 (ou de votre exercice le plus proche de cette année)

DÉCLAREZ VOS OPÉRATIONS, NETTES DE RETENUE FISCALE, EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS

Services (voir les définitions à la page 6)		Pays Inscrivez le code du pays en consultant la feuille jaune (p. ex. JPN pour le Japon)			
		C1001		C1002	
		à des entités apparentées étrangères	d'autres entités étrangères	à des entités apparentées étrangères	d'autres entités étrangères
Comprend les transactions conclues par Internet		\$ '000			
Télécommunications et services connexes	1	C1001101	C1001201	C1002101	C1002201
Services de construction	2	C1001102	C1001202	C1002102	C1002202
Assurance (demandes de sinistres directes réglées par les assureurs non agréés)	3	C1001103	C1001203	C1002103	C1002203
Services financiers autre que l'assurance	4	C1001104	C1001204	C1002104	C1002204
Services informatiques	5	C1001105	C1001205	C1002105	C1002205
Services d'information	6	C1001106	C1001206	C1002106	C1002206
Les redevances et licences pour:	7	C1001107	C1001207	C1002107	C1002207
- Brevets et dessins industriels					
- Marques de commerce	8	C1001108	C1001208	C1002108	C1002208
- Franchises	9	C1001109	C1001209	C1002109	C1002209
- Logiciels préemballés (non personnalisés)	10	C1001110	C1001210	C1002110	C1002210
- Autres logiciels informatiques	11	C1001111	C1001211	C1002111	C1002211
- Droits d'auteur et droits connexes	12	C1001112	C1001212	C1002112	C1002212
- Autres redevances. Spécifier dans la section "Commentaires"	13	C1001113	C1001213	C1002113	C1002213
Commissions et courtages sur marchandises	14	C1001114	C1001214	C1002114	C1002214
Services juridiques	15	C1001115	C1001215	C1002115	C1002215
Services de comptabilité	16	C1001116	C1001216	C1002116	C1002216
Services administratifs, conseils en gestion, relations publiques	17	C1001117	C1001217	C1002117	C1002217
Services d'entretien et de réparation	18	C1001118	C1001218	C1002118	C1002218
Location de matériel	19	C1001119	C1001219	C1002119	C1002219
Publicité et services connexes	20	C1001120	C1001220	C1002120	C1002220
Recherche-développement	21	C1001121	C1001221	C1002121	C1002221
Services d'architecture et de génie	22	C1001122	C1001222	C1002122	C1002222
Services scientifiques et techniques	23	C1001123	C1001223	C1002123	C1002223
Services miniers	24	C1001124	C1001224	C1002124	C1002224
Services environnementaux	25	C1001125	C1001225	C1002125	C1002225
Services de santé	26	C1001126	C1001226	C1002126	C1002226
Enseignement, formation et perfectionnement du personnel	27	C1001127	C1001227	C1002127	C1002227
Arts d'interprétation	28	C1001128	C1001228	C1002128	C1002228
Autres services audio-visuels (films et vidéos)	29	C1001129	C1001229	C1002129	C1002229
Autres services audio-visuels (autres)	30	C1001130	C1001230	C1002130	C1002230
Production sur contrat	31	C1001131	C1001231	C1002131	C1002231
Autres services. Spécifier dans la section "Commentaires"	32	C1001132	C1001232	C1002132	C1002232
Total des recettes	33	C1001199	C1001299	C1002199	C1002299

Annexe A - Exportations des services commerciaux, 2012

Pour les opérations effectuées à partir du Canada, veuillez déclarer la valeur des services vendus à des clients à l'étranger (recettes) au cours de 2012 (ou de votre exercice le plus proche de cette année). Veuillez utiliser une page supplémentaire si vous inscrivez plus de quatre pays.

DÉCLAREZ VOS OPÉRATIONS, NETTES DE RETENUE FISCALE, EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS

Pays		Inscrivez le code du pays en consultant la feuille jaune (p. ex. JPN pour le Japon)		Total des recettes d'exportations	
C1003		C1004			
à des entités apparentées étrangères		à d'autres entités étrangères		à des entités apparentées étrangères	
à d'autres entités étrangères		à des entités apparentées étrangères		à d'autres entités étrangères	
\$ '000					
1	C1003101	C1003201	C1004101	C1004201	C1099101
2	C1003102	C1003202	C1004102	C1004202	C1099102
3	C1003103	C1003203	C104103	C1004203	C1099103
4	C1003104	C1003204	C1004104	C1004204	C1099104
5	C1003105	C1003205	C1004105	C1004205	C1099105
6	C1003106	C1003206	C1004106	C1004206	C1099106
7	C1003107	C1003207	C1004107	C1004207	C1099107
8	C1003108	C1003208	C1004108	C1004208	C1099108
9	C1003109	C1003209	C1004109	C1004209	C1099109
10	C1003110	C1003210	C1004110	C1004210	C1099110
11	C1003111	C1003211	C1004111	C1004211	C1099111
12	C1003112	C1003212	C1004112	C1004212	C1099112
13	C1003113	C1003213	C1004113	C1004213	C1099113
14	C1003114	C1003214	C1004114	C1004214	C1099114
15	C1003115	C1003215	C1004115	C1004215	C1099115
16	C1003116	C1003216	C1004116	C1004216	C1099116
17	C1003117	C1003217	C1004117	C1004217	C1099117
18	C1003118	C1003218	C1004118	C1004218	C1099118
19	C1003119	C1003219	C1004119	C1004219	C1099119
20	C1003120	C1003220	C1004120	C1004220	C1099120
21	C1003121	C1003221	C1004121	C1004221	C1099121
22	C1003122	C1003222	C1004122	C1004222	C1099122
23	C1003123	C1003223	C1004123	C1004223	C1099123
24	C1003124	C1003224	C1004124	C1004224	C1099124
25	C1003125	C1003225	C1004125	C1004225	C1099125
26	C1003126	C1003226	C1004126	C1004226	C1099126
27	C1003127	C1003227	C1004127	C1004227	C1099127
28	C1003128	C1003228	C1004128	C1004228	C1099128
29	C1003129	C1003229	C1004129	C1004229	C1099129
30	C1003130	C1003230	C1004130	C1004230	C1099130
31	C1003131	C1003231	C1004131	C1004231	C1099131
32	C1003132	C1003232	C1004132	C1004232	C1099132
33	C1003199	C1003299	C1004199	C1004299	C1099199

Annexe B - Importations des services commerciaux, 2012

Pour les opérations effectuées à partir du Canada, veuillez déclarer la valeur des services achetés à des fournisseurs à l'étranger (dépenses) au cours de 2012 (ou de votre exercice le plus proche de cette année)

DÉCLAREZ VOS OPÉRATIONS, NETTES DE RETENUE FISCALE, EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS

Services (voir les définitions à la page 6)		Pays Inscrivez le code du pays en consultant la feuille jaune (p. ex. JPN pour le Japon)			
		C2001		C2002	
		d'entités apparentées étrangères	d'autres entités étrangères	d'entités apparentées étrangères	d'autres entités étrangères
Comprend les transactions conclues par Internet		\$ '000			
Télécommunications et services connexes	1	C2001101	C2001201	C2002101	C2002201
Services de construction	2	C2001102	C2001202	C2002102	C2002202
Assurance (primes de sinistres directes versées à des assureurs non agréés)	3	C2001103	C2001203	C2002103	C2002203
Services financiers autre que l'assurance	4	C2001104	C2001204	C2002104	C2002204
Services informatiques	5	C2001105	C2001205	C2002105	C2002205
Services d'information	6	C2001106	C2001206	C2002106	C2002206
Les redevances et licences pour:	7	C2001107	C2001207	C2002107	C2002207
- Brevets et dessins industriels					
- Marques de commerce	8	C2001108	C2001208	C2002108	C2002208
- Franchises	9	C2001109	C2001209	C2002109	C2002209
- Logiciels préemballés (non personnalisés)	10	C2001110	C2001210	C2002110	C2002210
- Autres logiciels informatiques	11	C2001111	C2001211	C2002111	C2002211
- Droits d'auteur et droits connexes	12	C2001112	C2001212	C2002112	C2002212
- Autres redevances. Spécifier dans la section "Commentaires"	13	C2001113	C2001213	C2002113	C2002213
Commissions et courtages sur marchandises	14	C2001114	C2001214	C2002114	C2002214
Services juridiques	15	C2001115	C2001215	C2002115	C2002215
Services de comptabilité	16	C2001116	C2001216	C2002116	C2002216
Services administratifs, conseils en gestion, relations publiques	17	C2001117	C2001217	C2002117	C2002217
Services d'entretien et de réparation	18	C2001118	C2001218	C2002118	C2002218
Location de matériel	19	C2001119	C2001219	C2002119	C2002219
Publicité et services connexes	20	C2001120	C2001220	C2002120	C2002220
Recherche-développement	21	C2001121	C2001221	C2002121	C2002221
Services d'architecture et de génie	22	C2001122	C2001222	C2002122	C2002222
Services scientifiques et techniques	23	C2001123	C2001223	C2002123	C2002223
Services miniers	24	C2001124	C2001224	C2002124	C2002224
Services environnementaux	25	C2001125	C2001225	C2002125	C2002225
Services de santé	26	C2001126	C2001226	C2002126	C2002226
Enseignement, formation et perfectionnement du personnel	27	C2001127	C2001227	C2002127	C2002227
Arts d'interprétation	28	C2001128	C2001228	C2002128	C2002228
Autres services audio-visuels (films et vidéos)	29	C2001129	C2001229	C2002129	C2002229
Autres services audio-visuels (autres)	30	C2001130	C2001230	C2002130	C2002230
Production sur contrat	31	C2001131	C2001231	C2002131	C2002231
Autres services. Spécifier dans la section "Commentaires"	32	C2001132	C2001232	C2002132	C2002232
Total des dépenses	33	C2001199	C2001299	C2002199	C2002299

Annexe B - Importations des services commerciaux, 2012

Pour les opérations effectuées à partir du Canada, veuillez déclarer la valeur des services achetés à des fournisseurs à l'étranger (dépenses) au cours de 2012 (ou de votre exercice le plus proche de cette année). Veuillez utiliser une page supplémentaire si vous inscrivez plus de quatre pays.

DÉCLAREZ VOS OPÉRATIONS, NETTES DE RETENUE FISCALE, EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS

Pays				Total des dépenses d'importations			
Inscrivez le code du pays en consultant la feuille jaune (p. ex. JPN pour le Japon)							
C2003		C2004					
d'entités apparentées étrangères		d'autres entités étrangères		d'entités apparentées étrangères		d'autres entités étrangères	
\$ '000							
1	C2003101		C2003201		C2004101		C2004201
2	C2003102		C2003202		C2004102		C2004202
3	C2003103		C2003203		C2004103		C2004203
4	C2003104		C2003204		C2004104		C2004204
5	C2003105		C2003205		C2004105		C2004205
6	C2003106		C2003206		C2004106		C2004206
7	C2003107		C2003207		C2004107		C2004207
8	C2003108		C2003208		C2004108		C2004208
9	C2003109		C2003209		C2004109		C2004209
10	C2003110		C2003210		C2004110		C2004210
11	C2003111		C2003211		C2004111		C2004211
12	C2003112		C2003212		C2004112		C2004212
13	C2003113		C2003213		C2004113		C2004213
14	C2003114		C2003214		C2004114		C2004214
15	C2003115		C2003215		C2004115		C2004215
16	C2003116		C2003216		C2004116		C2004216
17	C2003117		C2003217		C2004117		C2004217
18	C2003118		C2003218		C2004118		C2004218
19	C2003119		C2003219		C2004119		C2004219
20	C2003120		C2003220		C2004120		C2004220
21	C2003121		C2003221		C2004121		C2004221
22	C2003122		C2003222		C2004122		C2004222
23	C2003123		C2003223		C2004123		C2004223
24	C2003124		C2003224		C2004124		C2004224
25	C2003125		C2003225		C2004125		C2004225
26	C2003126		C2003226		C2004126		C2004226
27	C2003127		C2003227		C2004127		C2004227
28	C2003128		C2003228		C2004128		C2004228
29	C2003129		C2003229		C2004129		C2004229
30	C2003130		C2003230		C2004130		C2004230
31	C2003131		C2003231		C2004131		C2004231
32	C2003132		C2003232		C2004132		C2004232
33	C2003199		C2003299		C2004199		C2004299

N° 1 Télécommunications et services connexes:

Englobent la transmission de sons, d'images ou d'autres informations par téléphone, télex, télégramme, câble, radio ou télévision, satellite, courrier électronique, télécopie, etc. ainsi que les services de réseau, de téléconférence et d'appui fournis aux entreprises. Cependant la valeur des informations transportées n'est pas incluse. Ils incluent aussi les services de téléphonie cellulaire, de fourniture de dorsales Internet et d'accès en ligne, y compris la fourniture d'accès à Internet. Ils excluent les services d'installation de réseaux téléphoniques (inclus sous la rubrique services de construction n° 2) et les services concernant les bases de données (inclus sous la rubrique services d'information n° 6).

N° 2 Services de construction: Fournis directement à partir ou à destination du Canada: Figurent ici l'érection de structures, les réparations structurales, l'installation, la remise à neuf, la démolition et les travaux de chantier. Veuillez inscrire toutes données concernant la location de matériel avec opérateur. Remarque: lorsque l'activité de construction fait partie intégrante d'un projet clé en main, veuillez fournir une estimation générale de la portion liée à la construction. Sinon, inscrivez ici ou dans la catégorie n° 22 (Services d'architecture et de génie) les données afférentes à ces services, selon la catégorie que vous jugez la plus représentative de la valeur principale de ces services.

N° 3 Assurance: Figurent ici a) les sinistres d'assurance directs réglés aux détenteurs de police canadiens par les assureurs non agréés au Canada. Bien que nous admettons que ces sinistres sont normalement réglés directement entre l'assuré et la compagnie d'assurance, nous demandons aux courtiers d'estimer le montant de sinistres versé au cours de l'année. b) les primes d'assurance directes versées par les détenteurs de police canadiens aux assureurs non agréés au Canada. Les primes et les sinistres de réassurance ne devraient pas être déclarés puisque les compagnies d'assurance cédantes et prenantes vont les inclure dans leurs rapports. S'il-vous-plaît, veuillez inclure les revenus et les dépenses de commissions pour les assurances et ré-assurances.

N° 4 Services financiers autre que l'assurance: Figurent ici les services d'intermédiation financière et les services auxiliaires, habituellement fournis par les banques et autres intermédiaires et auxiliaires financiers. Sont inclus les services reliés aux activités financières, tels les services-conseil et les services de garde et de gestion, les services liées aux fusions et acquisition, l'acceptation de dépôts et les transactions de prêt, les lettres de crédit, les services de cartes de crédit, les commissions et autres frais reliés au crédit-bail, l'affacturage, et les compensations de paiements, mais excluant les commissions sur les transactions d'assurance (voir n° 3), la comptabilité, la planification fiscale (voir n° 16) ou les frais légaux associés (voir n° 15).

Note: les frais et commissions sur les valeurs mobilières (tel le courtage, les lancements d'émission, les contrats à terme) sont exclus de cette enquête.

N° 5 Services informatiques: Figurent ici la conception, l'ingénierie et la gestion de systèmes informatiques (à l'exclusion de la valeur du matériel) ainsi que l'élaboration et la production de logiciels originaux ou personnalisés (y compris les logiciels d'exploitation et logiciels utilisés pour l'internet), mais non l'importation et l'exportation d'unités de logiciels de série destinés à l'utilisation commerciale générale ou à l'usage personnel (voir n° 10). Les données sur les services de traitement par ordinateur ainsi que la réparation et la maintenance du matériel devraient être déclarées ici. Cette catégorie comprend également les services de conseil et de formation spécifique se rattachant à ce qui précède (pour la formation générale, voir n° 27). Pour les redevances, licences et autres frais d'utilisation de logiciels, voir n° 10 et 11.

N° 6 Services d'information: Figurent ici les services d'extraction de l'information en direct, y compris les services de bases de données (le développement de l'information jusqu'à son stockage et sa diffusion) et les services d'extraction et de recherche de documents assistés par ordinateur. Comprend les opérations des fournisseurs de services internet ainsi que tout autre offre qui permet ou appuie des services particuliers à l'internet. Les services d'agences de presse (comme les services groupés de fourniture de nouvelles aux médias) sont aussi compris. Les frais de bases de données qu'on ne peut séparer des frais connexes de télécommunications doivent être inclus ici, à moins que le déclarant estime que ces derniers frais soient

dominants, auquel cas il les inscrira dans la catégorie n° 1.

N° 7 à 13 Les redevances et licences: Les éléments n° 7 à 13 se rapportent aux redevances ou aux frais acquittés pour l'utilisation de droits. La vente ou l'acquisition des droits en tant que tels devrait être précisée de façon distincte dans la catégorie n° 32, autres services. En outre, les éléments suivants sont exclus: frais d'enregistrement ou taxes périodiques et droits de distribution spécifiés dans les catégories n° 29 et n° 30.

N° 7 Brevets et dessins industriels: Figurent ici les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation de brevets, de dessins industriels, d'un savoir-faire industriel ou de droits de fabrication. Sont également inclus les paiements effectués pour l'utilisation de procédés industriels non brevetés.

N° 8 Marques de commerce: Figurent ici les redevances ou les frais afférents à l'utilisation de marques de commerce, à savoir de mots, de symboles, de dessins ou d'une combinaison de ces derniers, qui distinguent les produits ou services d'un détenteur ou de ceux d'un autre prestataire.

N° 9 Franchises: Figurent ici les privilèges contractuels qu'un particulier ou une société accorde à une autre personne physique ou morale pour l'autoriser à vendre un produit ou un service dans une région spécifiée ou d'une façon particulière.

N° 10 Logiciels de série ou préemballés (non personnalisés): Comprendent les droits de redevances ou de licences pour utilisations multiples des logiciels préemballés de même que pour le prolongement des licences sur les copies déjà fournies aux clients. Comprendent aussi la vente d'unités exportées ou importées de logiciels de série. Ces produits pouvant être téléchargés, livrés autrement électroniquement ou expédiés sous forme physique (CD-ROM, DVD, etc.)

N° 11 Logiciels informatiques personnalisés: Figurent ici les redevances, les droits de licences et les autres frais pour le droit de reproduire, distribuer ou pour toutes autres utilisations des logiciels personnalisés (transmis ou non par Internet).

N° 12 Droits d'auteur et droits connexes, sauf pour les logiciels: Figurent ici les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation, l'affichage, la reproduction ou la distribution d'oeuvres originales d'auteurs, de peintres, de sculpteurs, etc. excluant celles reliées à une nature audiovisuelle (voir n° 28, n° 29 ou n° 30).

N° 13 Autres redevances: S'applique à toutes autres redevances ne pouvant être classifiées aux lignes 7 à 12. Veuillez spécifier de quel type de redevances il s'agit aux lignes "commentaires" situées en bas de page des annexes A et B et déclarer les montants à la ligne 13. Par exemple, dans le cas de redevances liées à l'utilisation exclusive de ressources naturelles, inscrivez le montant de l'opération à la ligne 13 et spécifiez qu'il s'agit de ce type de redevances aux lignes "commentaires".

N° 14 Commissions et courtages sur marchandises: Figurent ici les commissions versées sur les opérations de biens et de services effectuées entre (i) des commerçants, courtiers en marchandises, concessionnaires, succursales de vente de fabricants et agents commissionnés résidents et (ii) des non-résidents. Sont également incluses les commissions de ventes aux enchères. Sont exclues les commissions sur services financiers (qu'il s'agisse d'assurance, de crédit, d'actions ou d'émission d'obligation) ainsi que les commissions déjà déclarées dans le prix de biens importés ou exportés ayant passé les douanes. Courtages en marchandises: Couvrent les opérations par lesquelles un bien d'un non-résident est acquis par un résident canadien et subséquemment revendu à un autre non-résident; durant ces opérations, le bien n'entre ou ne quitte pas le Canada. La différence entre la valeur des biens lors de l'acquisition et de la revente est définie comme la valeur du service de courtages en marchandises.

N° 15 Services juridiques: Figurent ici les services de représentation par avocat et de consultation dans toute procédure juridique, judiciaire ou légale ainsi que la rédaction de documents ou d'instruments juridiques.

N° 16 Services de comptabilité: Figurent ici la comptabilité d'entreprise et autre, y compris les vérifications, la tenue de livres comptables et la préparation de déclarations et d'états connexes. Sont compris les conseils et la planification fiscale d'entreprise ainsi que la préparation de documents fiscaux.

N° 17 Services administratifs, de conseils en gestion et affaires et de relations publiques: Comprennent les services de conseil en gestion d'entreprise ainsi que les services de relations publiques, habituellement échangés avec des entités non apparentées. Cependant, certains services spécialisés de conseil en gestion devraient être déclarés dans la catégorie correspondant au service visé: télécommunications (n° 1); services d'informatique et d'information (voir n° 5 et 6); services juridiques (n° 15); comptabilité (n° 16); publicité (n° 20); architecture, génie et construction (n° 22); environnement (n° 25); pour les services de gestion immobilière, voir le n° 32; enseignement et formation (n° 27). Figurent également ici les frais facturés entre entités apparentées pour les services administratifs et de gestion fournis par un particulier ou une société et qu'on ne peut ranger dans une autre catégorie de ce questionnaire.

N° 18 Services d'entretien et de réparation: Figurent ici le travail d'entretien et de réparation effectué par des résidents sur des biens détenus par des non-résidents (et vice-versa). Les réparations peuvent avoir été faites au site du réparateur ou ailleurs. L'entretien et la réparation sur les navires, avions, et autres équipements de transport sont inclus dans cet item. L'entretien et la réparation reliés à la construction sont déclarés sous construction (n° 2). La réparation et l'entretien d'ordinateurs doivent être rapportés à l'intérieur des services informatiques (n° 5).

N° 19 Location de matériel:

excluant le matériel de construction avec opérateur, figure ici la location avec et sans opérateur de machinerie lourde ou légère et d'outils, d'appareils de forage et de navires ravitailleurs, de véhicules ferroviaires ou routiers / tous terrains, d'aéronefs (baux à court terme). Sont également incluses la location de conteneurs, de machines et d'équipement de bureau, dont des ordinateurs, et la location d'articles de ménage et de biens personnels. Sont exclus les contrats de location-acquisition, la location de lignes de télécommunications, les baux immobiliers, la location de voitures à des voyageurs étrangers et les navires affrétés, tous ces éléments étant déclarés ailleurs.

N° 20 Publicité et services connexes: Figurent ici la conception, la création et la commercialisation de publicités par des agences de publicité; le placement d'annonces publicitaires dans des quotidiens, dans des revues, à la radio, à la télévision et dans d'autres médias, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires; publicité sur internet ou qui appuie autrement tout commerce électronique; d'autres manifestations promotionnelles, y compris les services pour la réalisation d'expositions, le télémarketing ou les services de prestation. Sont également inclus les services d'étude de marché et de sondages d'opinion. Les services de centre d'appels - télémarketing figurent ici. Les services de centre d'appels - soutien aux consommateurs de même que les autres services de centre d'appels doivent être déclarés au n° 32.

N° 21 Recherche-développement: Figurent ici les frais liés aux recherches systématiques par l'expérience ou l'analyse pour acquérir un avantage scientifique ou commercial, ou par la création de produits ou de procédés nouveaux ou grandement améliorés. La R-D comprend la recherche en sciences sociales et humaines, mais ne comprend pas les études de marché (voir n° 20) et les études techniques (voir n° 23).

N° 22 Services d'architecture et de génie: Figurent ici les services de conseil, de conception ou préconception et de supervision contractuelle, les services intégrés (veuillez vous reporter à la remarque de la catégorie n° 2) de même que les services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère, y compris l'exportation ou l'importation de services pour la gestion de projets après leur achèvement.

N° 23 Services scientifiques et techniques: Figurent notamment ici les services géologiques et géophysiques; les travaux de prospection et d'exploration minérales; services de levés et de cartographie terrestres, maritimes et aériens, y compris les services de météorologie; les services de testage, d'analyse, d'inspection ou d'homologation de matériaux ou de produits.

N° 24 Services miniers: Figurent ici les services de forage et de terrain, y compris la maintenance et l'inspection, mais pas la location ni la vente de matériel (voir n° 19). Les services relatifs à la découverte - prospection et exploration minérales - ainsi qu'à l'étude géologique - sont déclarés au n° 23.

N° 25 Services environnementaux: Services d'hygiène publique, de stockage, de traitement et d'élimination

des déchets; de décontamination, de nettoyage ou de confinement et de contrôle de la pollution; de conseil en environnement, y compris en matière de biologie et d'écologie, de vérification environnementale et d'évaluation des incidences sur l'environnement et des sites.

N° 26 Services de santé: Figurent ici les services fournis à distance ou sur place par des médecins, du personnel infirmier et paramédical notamment ainsi que par les laboratoires et établissements similaires. Les services de santé offerts à des non-résidents voyageant au Canada ou à des Canadiens qui voyagent à l'étranger sont exclus. Les services de vétérinaire sont déclarés au n° 23.

N° 27 Enseignement, formation et perfectionnement du personnel: Figurent ici les frais de formation et de perfectionnement des employés ainsi que de services au marché de l'enseignement tels que l'administration de tests, les conseils ainsi que l'élaboration et la prestation ou adaptation de systèmes et documents didactiques. Les ventes de matériel d'éducation et les duplications de matériel de cours vendues au public sont exclues. Les frais encourus pour suivre des programmes d'étude à plein temps à l'université ou au collège ne doivent pas être inclus dans cette enquête.

N° 28 Arts d'interprétation: Comprennent les droits perçus des producteurs, directeurs, acteurs, équipes et autres personnels engagés dans la mise en scène d'événements théâtraux et musicaux, de cirques ou d'autres événements qu'ils soient ou non à but lucratif. Sont inclus les droits de distribution aux médias (tels télévision, radio) pour de telles productions.

N° 29 Autres services audio-visuels - films et vidéos: Comprennent les recettes et les paiements pour la production de films et de vidéos; incluant les recettes et paiements pour la post-production, les laboratoires cinématographiques et pour les locations et les droits de distribution vendus aux médias pour un nombre limité de spectacles dans des régions données. Sont exclues les copies de films à usage personnel ou général, de vidéos, d'émissions, de compositions musicales tout comme les reproductions en logiciel de ce matériel à des fins de revente.

N° 30 Autres services audio-visuels - autres:

Comprennent les recettes et les paiements pour la production d'émissions diffusées à la radio, à la télévision, par câble et par satellite (en direct ou préenregistrées), d'enregistrements musicaux et pour les locations et les droits de distribution vendus aux médias pour un nombre limité de spectacles dans des régions donnée. Sont exclues les copies de films à usage personnel ou général, de vidéos, d'émissions, de compositions musicales tout comme les reproductions en logiciel de ce matériel à fins de revente.

N° 31 Production sur contrat: Si vous payez un producteur outre-mer pour produire tous biens que vous vendez directement à l'étranger (i.e. aucune re-exportation vers le Canada), veuillez déclarer (au n° 31 de l'Annexe B) les dépenses de production pour lesquelles le producteur étranger vous facture. Veuillez déclarer (au n° 32 de l'Annexe A) les revenus obtenus de ces ventes directes. Dans la situation contraire, i.e. vous êtes le producteur à contrat, veuillez déclarer (au n° 31 de l'Annexe A) les revenus provenant de partis étrangers qui engagent vos services et déclarer (au n° 32 de l'Annexe B) la valeur des produits expédiés à l'intérieur du Canada.

N° 32 Autres services: Une variété d'autres services sont inclus dans cette catégorie, comme par exemple les services immobiliers, les services de conception et de dessin d'intérieur, de produits ou d'emballages, le personnel, la traduction et les services de sécurité. Les services de centre d'appels - télémarketing sont déclarés au n° 20. Les services de centre d'appels - soutien aux consommateurs et les autres services de centre d'appels figurent ici. Si vous êtes un fournisseur de services de messagerie, veuillez spécifier ici les revenus et les dépenses de livraisons internationales. Veuillez identifier tous les services contenus (incluant le genre de service offert par le centre d'appels) dans les montants de la ligne n° 32 en utilisant la section des commentaires au bas des annexes A et B.

Commentaires ou qualifications au sujet des données fournies

ion seulement

* Si vous inscrivez des données pour plus de quatre pays, veuillez utiliser une page supplémentaire.

Combien de temps avez-vous consacré à recueillir les données et remplir le questionnaire?



C9910

Heure(s)

C9909

Minutes

Personne chargée de remplir ce questionnaire

Titre de la personne contact

C0014

11

Nom de famille

C0054

100%

Prénom usuel

C0013

Numéro de téléphone

C0017

[illegible]

Numéro de télécopieur

C0016

Year	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Share of GDP	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1

Date

C0015

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Adresse courriel (si disponible)

C0018

Signature

Merci d'avoir rempli ce questionnaire
Veuillez garder une copie pour vos dossiers